



## AU SOMMAIRE :

- 1/ LA CHRONIQUE UNSA
- 2/ ACCORD RESTAURATION: LA DIRECTION FERA SA PROPOSITION ALORS RÉPONDEZ NOMBREUX AU SONDAGE UNSA POUR ÉCLAIRER LEUR CHOIX
- 3/ LA DÉCLARATION UNSA DU CSE DE JUIN
- 4/ SUPPRESSION DES FONTAINES À EAU... À VOS VIDÉOS !!!!
- 5/ BILAN 2023 DES ASC (Activités Sociales et Culturelles)

### 1/ LA CHRONIQUE UNSA :

Lors du CSE de juin, le directeur de l'EFS IDF annonce que la collecte continue de bien fonctionner. Tant et si bien que le président de l'EFS a adressé à notre directeur ses félicitations pour le bon redressement de la collecte de la région.

Monsieur le directeur remercie donc les équipes « Nous vous le devons ». Il remercie avec des mots, certes, mais aussi avec des actes : En mettant la pression sur le phoning et les employés relations donneurs.

**Allez, téléphonez ! Non-stop ! Pour répondre aux EXIGENCES DE PERFORMANCE du directeur, il va falloir passer 25 appels par heure !**

Ne prenez pas le temps de dire « bonjour » ou « merci » aux donneurs, ça prendrait trop de temps !



Les travaux de la nouvelle maison du don de Zola avancent bien, très bien même d'après la direction. Et c'est pour ça que l'ouverture est repoussée d'une semaine.

Et les 20 salariés prévus pour l'ouverture, sont-ils recrutés ?

Et le calendrier des visites, où a-t-il disparu ? Si vous avez des indices, faites-nous signe !!!

Le CSE a, entre autres, pour mission d'assurer l'**expression collective des salariés** permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts. Cette mission est exercée par les élus et par les représentants syndicaux. Le président du CSE, rôle tenu par le directeur de l'EFS, distribue équitablement la parole et défend la liberté d'opinion.

**Or en ce jeudi 6 juin, le président du CSE a refusé de donner la parole à notre représentant syndical.** Attention, présider ça n'est pas imposer ou entraver.

Le glissement vers le pouvoir absolu peut se faire de manière insidieuse.

Heureusement le droit veille parce que toute entrave à l'exercice du droit syndical ne serait-elle pas constitutive d'un délit ?



**2/ ACCORD RESTAURATION POUR L'IDF: LA DIRECTION FERA SA PROPOSITION ALORS RÉPONDEZ NOMBREUX AU SONDAGE UNSA POUR ÉCLAIRER LEUR CHOIX**

**Les élus du CSE de l'EFS IDF seront informés en Juillet et consultés en Septembre : Votre choix sera le choix de l'UNSA !**

**Pour rappel : Désormais, chaque salarié qui travaille un minimum de 4h avec une pause ou une coupure repas doit bénéficier d'un avantage restauration EFFECTIF.**

**Pour les primes panier de collecte mobile :**

**PAS DE CHANGEMENT :** L'indemnité de panier collecte mobile est de 4 MG, soit **16,60 €**.

À noter : au 01/01/2024 : 1MG= 4,15€ (les règles posées par l'URSSAF concernant les salariés en déplacement expliquent que l'indemnité de panier collecte mobile soit supérieure aux autres primes panier.)

**NOUVEAU :**

**Pour le travail en journée continue et le travail de nuit :**

L'accord prévoit qu'il n'y ait pas de titre restaurant, mais une prime panier « autre » fixée à 1,6 MG, soit **6,64€**. Ce qui est favorable au salarié car le **différentiel est de 1,60€ de plus** par rapport à la participation employeur pour le titre restaurant.

**Possibilité de cumul des avantages restauration sous condition d'horaires particuliers :**

Tout personnel en heure, **présent sur l'intégralité de la plage 11h30-14h30 et au-delà de 20h30**, bénéficie, en plus de l'avantage restauration auquel il a déjà droit.

Restauration collective ou titre restaurant ou indemnité de collecte mobile + indemnité de panier « autre » dont le montant est fixé à 1,6 MG = 6,64€. Cette indemnité est soumise à cotisations sociales.

**Ainsi on peut cumuler :**

- Restauration collective + indemnité de cumul à 1,6 MG
- TR à 8,40€ (soit 5,04€) + indemnité de cumul à 1,6 MG
- Indemnité de panier "autre" à 1,6 MG + indemnité de cumul à 1,6 MG
- Indemnité de panier collecte mobile + indemnité de cumul à 1,6 MG

**Pour les cadres autonomes, le cumul est soumis à validation du responsable hiérarchique.**

**SONDAGE : RESTAURATION COLLECTIVE OU TITRE RESTAURANT À 8,40€. QUEL EST VOTRE CHOIX ?**

**POUR PARTICIPER :** Voici le lien : <https://forms.gle/nU8caY5GozYpphuZ6>

**Voici le QR CODE :**



## COMMUNICATION RÉGIONALE UNSA JUIN 2024

### 4/ SUPPRESSION DES FONTAINES À EAU... À VOS VIDÉOS !!!!

**Mr NOËL VOUS A ENTENDU ... À SA MANIÈRE !!!** Voici ses propos : « J'entends bien les réticences, d'où la campagne d'analyse qui sera lancée pour montrer que l'eau est bien potable, campagne qui tarde un peu à se lancer puisque des marchés doivent être organisés par site. **En tout état de cause, l'eau du robinet en France est potable.** »

### **C'est : « On enlève les fontaines » ... On teste après !!!**

Les élus ont décidé de faire appel à une assistance juridique dans le but de protéger au mieux les intérêts des salariés et de veiller à l'application des accords conclus au sein de l'EFS. L'avocat du CSE nous a demandé de recueillir des preuves visuelles de cette eau "potable" présentant une coloration ou un trouble provenant des robinets « mis gratuitement à la disposition des employés de l'EFS IDF »

**Nous vous remercions donc de bien vouloir réaliser des vidéos montrant l'écoulement de l'eau du robinet, en indiquant clairement son origine en filmant la pièce concernée, ainsi qu'en y associant un fait d'actualité récente pouvant être attesté via un article publié sur Internet par exemple.**

Vous pouvez nous adresser vos vidéos sur l'adresse mail : [fabiren3@gmail.com](mailto:fabiren3@gmail.com)

Nous vous remercions de votre collaboration.



### 5/ BILAN 2023 DES ASC (Activités Sociales et Culturelles)



### **Le bilan des comptes annuels 2023 a été approuvé.**

Conformément à l'annonce faite sur la communication UNSA de Février 2024, l'intégralité du budget alloué aux ASC a été dépensé pour les salariés (617 656€) **PLUS** une partie du pactole constitué au fil des ans (47 301€), ce qui représente un **budget total de 664 957€ dépensé en 2023**, afin de vous offrir davantage d'offres et d'augmenter le bon NOËL adultes à 150€.

Au 31 Décembre 2022, il restait un solde positif de 287 097€ et au 31 Décembre 2023, le solde positif est de 239 796€.

**De plus, l'UNSA a proposé de transférer la totalité du montant autorisé du budget AEP (Attributions Économiques et Professionnelles), soit 3 581€, vers le budget des ASC de 2024**, exclusivement destiné aux salariés. Cette somme représente 10% de la réserve annuelle des AEP (dotation de fonctionnement du bureau des ASC, correspondant au remboursement des frais engagés par les élus lors des commissions obligatoires du CSE, frais postaux et autres dépenses liées au fonctionnement) , obtenue grâce aux efforts d'économie réalisée sur ces mêmes dépenses de fonctionnement.

**PARCE QUE VOUS LE MÉRITEZ BIEN !**



## Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

**Sophie LESOURD**  
Technicienne EVRY  
Trésorière adjointe du CSE



**Jean René CRÉTAL**  
Chauffeur Versailles



**Fabienne BIREN**  
Technicienne AVICENNE  
Secrétaire du CSE  
Elue à la CSSCT



**Aïcha ALHAMID**  
Technicienne MELUN  
Elue au CSEC  
Elue à la CSSCTC (national)  
Négociatrice au national

**Atila BAYRAKTAR**  
Technicien BICHAT  
Secrétaire adjoint du CSE  
Secrétaire de la CSSCT



**Khadra GUENNAD**  
ERD VERSAILLES



**Antoine CABAIL**  
Technicien HEGP  
Trésorier du CSE



**Sandrine CHENU MEYER**  
Cadre VERSAILLES IH  
Référénte harcèlement sexuel



**Souraya BOUZAIANE**  
ERD EVRY



**Séverine DRAPIER**  
Technicienne Robert Debré  
Elue à la CSSCT

**Stéphane MAILLARD**  
Technicien AVICENNE  
Représentant syndical



**Laetitia SOLER**  
Infirmière  
EPDI PONTOISE



**Blandine MIGNEN**  
Médecin collecte  
CROZATIER



**Sophie SCHNADERER**  
Technicienne AVICENNE



**Fouzi ZITOUNI**  
Chauffeur  
Ivry sur Seine



**Vos DS de sites : Versailles : Jean René CRETAL Avicenne : Fabienne BIREN Trinité : Naïma BOUFGIR**

**Pontoise : Laetitia SOLER Ivry sur Seine : Martine BELVIGNE HEGP : Muriel TOURNIER BEDOUET**

**Bichat : Atila BAYRAKTAR Debré : Séverine DRAPIER Rungis : Alexia DINIZ Mondor : Peggy GIRARD**

**Melun/Évry : Sophie LESOURD**

**Vos délégués syndicaux UNSA IDF : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 mail : [fabiren3@gmail.com](mailto:fabiren3@gmail.com)**

**Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 mail : [bath06@hotmail.fr](mailto:bath06@hotmail.fr)**